

2022/0037

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 septembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire à huis-clos au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : MM. BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHRETIEN.CHATELAIN.WERY.
RAVIDAT.ASCONE. Mesdames MERCIER.BLANDO.WAUCHER.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme BLANDO.
M. PETIT à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE et M. JOSSET.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mesdames DELPLANQUE GABET.MALINGRE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COUR REGIONALE DES COMPTES.

Vu l'article L. 243-5 du Code des juridictions financières,
Monsieur le Maire présente le rapport de la cour régionale des comptes aux membres de l'assemblée en vue d'un débat.

Le Conseil Municipal, Après en avoir débattu,

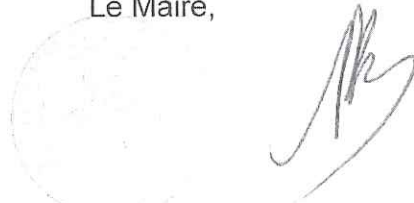
A pris connaissance du rapport de la cour régionale des comptes suite à l'audition de la commune d'Avesnelles.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 21 SEP. 2022

Le Maire,

The block contains a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right, both positioned below the text 'Le Maire,'.